

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2023 75 058

Date d'envoi de convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230411-DEAF202375058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 11 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLO, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Didier GERVAIS), Georges LEMAITRE, Audrey BUSSY (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Sylvie FICHET (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Annie DURAND

Objet : attribution de subvention à des associations extérieures

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de soutenir les activités des associations ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions aux associations extérieures selon les tableaux suivants :

ASSOCIATIONS	2023
Amicale des sapeurs pompiers	650 €
Association Avre76	4 000 €
Association la Blévillaise	1 000 €
CLIC	1 515.€
Fédération française des médaillés de la jeunesse	80 €
Handisup (Insertion professionnelle des lycéens handicapés)	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
Radio vallée la Lézarde (RVL)	80 €
La Roue en Bois	2 500 €
Union cantonale des délégués de l'Education nationale	160 €
Unis-Cité	500 €
Une fleur pour onze clochers	220 €

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**



Le Maire,
~~~~
Olivier ROCHE